



TRANSPORT SCOLAIRE 2021-2022

INSCRIPTION

**du 1^{er} juin
au 31 août
2021**

 **En ligne** sur www.archeagglo.fr/transport-scolaire

 **Par courrier**
en envoyant le formulaire téléchargeable
sur www.archeagglo.fr/transport-scolaire
et disponible dans les établissements scolaires

 **À l'accueil ARCHE Agglo**
3 rue des Condamines, 07300 Mauves
Le mardi de 14h à 17h
Le mercredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h45
Le jeudi de 9h à 12h

www.archeagglo.fr/transport-scolaire

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

ARCHE
Agglo

Inscription nécessaire pour toute obtention d'une carte de transport scolaire 2021-2022, même si déjà inscrit en 2020-2021.

Cette carte, personnelle et nominative, est valable un an.

Elle est obligatoire et permet la couverture des élèves par les assurances en cas d'accident.

Le titre de transport (carte ou titre provisoire) doit être présenté au conducteur à chaque montée dans le véhicule.

La carte de transport scolaire sera distribuée dans l'établissement de votre enfant courant septembre.

www.archeagglo.fr/transport-scolaire

transport-scolaire@archeagglo.fr

04 75 45 45 91

LUNDI-MARDI · 14 H - 17 H

JEUDI-VENDREDI · 9 H - 12 H

MERCREDI · 8 H 45-12 H 15 ET 13 H 30-16 H 45

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



